Reportage

«Dans le public aussi, on veut des navettes !» Dans l'Essonne, un ramassage scolaire accusé d'alimenter la ségrégation au profit du privé

Article réservé aux abonnés

L'enseignement public privé en débat Discuter

A Massy, les élèves d'une institution catholique voisine bénéficient d'un réseau de bus payé par le contribuable. Les enfants inscrits dans le public, eux, doivent se contenter des lignes régulières ou de la marche. Une situation qui renforce encore l'inégalité sociale, dénoncée par des familles et des élus locaux.

Massy, le 6 juin 2024. Ramassage scolaire payé par les contribuables pour transporter des enfants vers des établissements privés de Massy-Palaiseau (les autres enfants prennent les bus de ville). SUR LA PHOTO: Elèves entrant dans la navette à un arrêt rue Victor Bash à Massy. (Stéphane Lagoutte/Myop pour Libération)

par Amélie Quentel

publié le 18 juin 2024 à 9h15

Ecouter cet article

00:00 / 09:00

La scène paraît presque incongrue pour un habitant de la région parisienne : le car est parfaitement à l'heure. Nous sommes le 28 mai à Massy (Essonne) et, à 7 h 58 tapantes, le véhicule blanc conduit par un chauffeur en costume et cravate s'arrête devant le grillage d'un quartier huppé de la ville, Atlantis. Une vingtaine d'enfants entrent, montent les marches ; ils dans une école ou un collège public de Massy ? Non, ce bus est l'une des six navettes scolaires qui, du lundi au vendredi, fait l'aller-retour entre la ville de 50 000 habitants et l'institution Saint-Martin, basée dans la commune limitrophe de Palaiseau. Pas moins de 337 collégiens et 45 élèves de primaire, dont la majorité vient de Massy, y montent chaque jour pour se rendre dans cet établissement scolaire catholique sous contrat. Sur l'arrêt de bus longue devant les portes d'entrée, le visage de l'acteur Robert Pattinson s'affiche pour la publicité d'un parfum de luxe. Le slogan : «*la force des origines*».

Ces trajets se font grâce à des fonds publics : ces six circuits spéciaux scolaires (CSS) sont gérés et financés par le-de-France Mobilités, l'établissement qui gère les transports dans la région. Les élèves des établissements publics de Massy, eux, doivent se contenter des lignes de bus régulières ou... marcher. La situation est légale : l'institution Saint-Martin étant sous contrat d'association avec l'Etat, ses élèves doivent pouvoir bénéficier, à l'image des jeunes scolarisés dans le public, d'un transport scolaire. Le système, qui existe depuis longue régulière ne dessert les lieux, elle bénéficie de la même en place de circuits spéciaux scolaires par IDF Mobilités dans le cadre d'une convention de délégation de compétence signée en 2018. Chaque année, le syndicate des transports franciliens dépense 11 millions d'euros pour les besoins de 750 CSS, dont les six navettes destinées à Saint-Martin.

«Une forme de concurrence déloyale»

«Quand on demande pourquoi il n'y a pas de cars similaires pour les élèves du public, on nous renvoie sans cesse au règlement d'IDF Mobilités, qui dit qu'il faut deux cars différents pour des élèves concernés et qu'ils habitent à 3 kilomètres de leur établissement. Or, les collèges de secteur sont situés à moins de 3 kilomètres du domicile des enfants, mais parfois à 1,5 ou 2 km, ce qui est déjà beaucoup. Le privé n'étant pas assujetti à la carte scolaire et pouvant à fortiori accueillir des élèves venant de loin, ces navettes bénéficient des moyens de l'Etat crées de fait une forme de concurrence déloyale entre le privé et le public», grince Hella Kribi-Romdhane, conseillère régionale écologiste et conseillère municipale d'opposition à Massy, qui note par ailleurs «*que c'est autant de moyens publics qui, par ricochet, ne sont pas investis dans les transports en commun des enfants*». Contacté, le maire UDI de Massy, Nicolas Samsoen, n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Massy, le 6 juin 2024. Ramassage scolaire payé par les contribuables pour transporter des enfants vers des établissements privés de Massy-Palaiseau (les autres enfants prennent les bus de ville). SUR LA PHOTO: Arrêt de la navette rue Victor Bash à Massy. (Stéphane Lagoutte/Myop pour Libération)

Alors que la polémique autour de l'ex-ministre de l'Education nationale Amélie Oudéa-Castéra, qui a fait le choix du privé pour ses enfants, a remis au centre du débat la question de la ségrégation scolaire, l'élue n'est pas la seule à déplorer la situation. C'est aussi le cas de Vincent Bansaye, un enseignant-chercheur du plateau de Saclay qui a constaté comment, dans l'enclave privée de son fils et plus globalement à Massy, nombre d'élèves de CM2 parlaient chaque année à Palaiseau pour leur rentrée en sixième. «*Nos impôts financent un système qui, in fine, participe à l'organisation de la non-mixité dans les établissements scolaires*», dit-il en montrant actif du collectif Massy ambition éducation, coauteur d'une étude sur la situation des collèges de la ville et les choix de scolarisation des parents. Ses conclusions : non seulement la mauvaise réputation des trois collèges de Massy, nous publiés, serait en bonne partie trompeuse ou infondée et pousserait des familles dans les bras du privé ; par ailleurs, les établissements publics ne sont pas forcément facités d'accès pour les élèves, que ce soit à pied ou en transports en commun.

«C'est beaucoup plus confortable»

«Ces six navettes scolaires, dans les différents trajets et arrêts couvrent quasiment toute la ville, renforcent donc l'attractivité du collège privé de Palaiseau. Lequel, par définition, n'est accessible qu'aux classes sociales favorisées, qui ont les moyens d'entretenir : les élèves de milieux aisés partent dans le privé et, a fortiori, les parents issus du même milieu mettent encore moins leurs enfants dans le public», explique Vincent Bansaye, qui précise que son collectif ne souhaite pas que ces cars scolaires soient supprimés, mais plutôt que l'offre de transports soit plus «*équitable*» entre les jeunes du public et du privé. Un comparatif de l'indice de position sociale (IPS) des élèves – plus celui-ci est élevé, plus l'enfant évolue dans un milieu social favorisé – permet en tout cas de confirmer son analyse : le collège Denis Diderot de Massy, qui en accueille 679 élèves, a un IPS de 107,2 ; le collège Blaise Pascal, 444 élèves, un IPS de 96,7 ; le collège Gérard Philipe, 647 élèves, un IPS de 101,6. Le collège Saint-Martin de Palaiseau, 500 élèves, a de son côté un IPS de 144,1. Pour scolariser leurs enfants là-bas, les parents doivent débourser entre 1 386 et 1 831 euros pour l'année.

Bertrand (1), cinéaste général de l'Ile-de-France qui s'est vu contraint de déposer ses deux filles pour la navette, apprécie ce service des cars scolaires. «Ils sont confortables, c'est rassurant d'avoir un bus réservé pour nos enfants. Cela a joué dans notre décision de les scolariser à Palaiseau», affirme ce chef de projet, tout en précisant de même que «*c'est surtout l'abnégation des profs dans le public qui lui(s) a influencé*». Agathe (1), infirmière et elle aussi en classe de cinquième à Saint-Martin, raconte la même histoire : «*Sans ces cars scolaires dédiés, nous n'aurions pas mis notre enfant là-bas : ça aurait été trop compliqué de s'y rendre avec un autre moyen de transport.*»

Elle note qu'à Massy, le réseau de bus traditionnel «*est pas fiable*», compliquant grandement l'accessibilité des collèges publics de secteur : «*Les bus sont souvent en retard, et parfois ne passent même pas.*» Se rendre à pied dans l'un de ces trois établissements n'est pas aussi aisé : ce que Libé a pu également constater. «*Pour accéder à son collège de secteur, il aurait fallu que ma fille de 12 ans marche vingt minutes seule, en passant près de la gare RER et le long de routes qui sont dangereuses avec les voitures.*» A contrario, «*la navette pour Palaiseau passe à heure fixe juste à côté de chez nous, la dépose juste devant son établissement environ 20 minutes plus tard et la ramène le soir. C'est beaucoup plus confortable.*» Selon Agathe, tous les ans, l'inscription pour le service de navettes prend des allures de *Hunger Games* : «*il y a énormément de jeunes de Massy qui vont à Saint-Martin ; d'ailleurs, c'était le cas de toutes les années de ma fille quand elle était au collège. Mais nous n'a pouvais à l'inscrire également là-bas. Les places pour les navettes sont donc chères, et les parents se battent pour réussir à caser leurs enfants dans les cars.*»

«Comment fera mon fils pour rentrer l'hiver ?»

Si les places sont chères, le coût de ce service l'est beaucoup moins pour les familles : la carte SoutR, obligatoire pour emprunter ces circuits spéciaux scolaires, coûte 104 euros par an (25 euros pour les boursiers). Celle-ci est largement financée par le conseil départemental de l'Essonne : pour l'année 2023-2024, le département subventionnait le service à hauteur de 228,25 euros par collégien éligible. Agathe, fille de professeurs qui affirme qu'elle n'aurait initialement «*jamais pensé mettre (ses) enfants en dehors du public*», se dit «*mal à l'aise*» face à tous ces «*avantages fiés au privé*» : «*J'ai conscience que la situation en totalement injuste : les enfants dont les parents n'ont pas les moyens vont parfois se taper 20 minutes de marche sur un chemin accidenté tandis que moi fille, parce que je peux lui payer un collège privé, peut entrer en un premant cette navette payée en partie par de l'argent public.*» Pour la Manscienne, il est évident que les élèves scolarisés dans les collèges publics de la ville devraient bénéficier d'un service similaire, ou que le réseau classique de transports en commun devrait être amélioré.

Massy, le 6 juin 2024. Ramassage scolaire payé par les contribuables pour transporter des enfants vers des établissements privés de Massy-Palaiseau (les autres enfants prennent les bus de ville). SUR LA PHOTO: Elèves, collège, Lycée de l'Institut Saint-Martin (ISM) à Palaiseau, qui arrivent de nombreuses navettes. (Stéphane Lagoutte/Myop pour Libération)

Rencontrées sous un kiosque situé dans le quartier populaire de la Villaine, deux Manscienne abondent. «*Cela ne me dérange pas qu'il y ait des bus spéciaux pour les enfants allant à Palaiseau mais, s'il y a de l'argent public pour ça, pourquoi n'y en a-t-il pas pour ceux qui restent à Massy ?*», s'interrage Lella (1), dont le fils rentrera en sixième à la rentrée de septembre 2024 au collège Gérard Philipe. Son amie Pauline (1) ajoute : «*Pour son arrivée dans le secondaire, mon fils a été secoué dans le nouveau collège public de Massy, le collège Claudine Hermann, qui ouvre en septembre 2024. Mais c'est mal desservi par le bus et à 25 minutes à pied d'ici ! Cela m'inquiète comment fera-t-il pour rentrer l'hiver quand il fera nuit ? Nous aussi, on veut des navettes !*» Lancé «elle. Problème : le collège n'est qu'à environ 2 km de chez elle, dans le quartier Emile Zola.

«Il faudrait modifier la loi»

Les cars allant à Saint-Martin, eux, ont tous un trajet supérieur à 3 kilomètres – parfois de façon tenue : pour atteindre l'établissement, l'un d'eux parcourt très exactement... 3,08 kilomètres. Pour le conseiller régional écologiste Jean-Baptiste Pegron, par ailleurs administrateur d'IDF Mobilités, il est évident qu'on assiste là à «*une stratégie de l'évitement manifeste entre le public et le privé*». «*On organise clairement la cause du service public éducatif au profit du privé et a fortiori d'une idéologie, d'autant que ce type de navettes réservées au privé existent dans toute la région, pas qu'à Massy. Voilà pourquoi j'ai l'intention de modifier la loi ou que l'autorité organisatrice prenne le problème – ce qu'elle choisit sciemment de ne pas faire*», ajoute celui qui, avec son collègue David Belliard, a déposé un amendement au conseil d'administration d'IDF Mobilités le 20 avril 2023, que Libé a pu consulter.

Celui-ci demandait, prenant l'exemple du collège privé de Palaiseau, que l'autorité publique «*mène une étude sur les navettes susceptibles de créer une situation de concurrence déloyale entre établissements dans les territoires et propose des solutions adaptées pour tous les élèves dépendant de transports pour se rendre à l'école*». Intercogée par mail sur les raisons du rejet de cet amendement et sur l'existence d'autres navettes de ce type ailleurs dans la région, IDF Mobilités n'a pas répondu, affirmant «*vouloir à l'évoser des autorités locales pour toute étude de création de lignes de circuits spéciaux scolaires qui répondrait aux critères du règlement régional*». Le président LR du conseil départemental de l'Essonne, François Durovray, administrateur d'IDF Mobilités lui aussi et expert du sujet transports («*l'on en croit sa fiche de présentation*, indique à Libération «*ne pas savoir pourquoi cet amendement avait été rejeté à l'époque*». Et assure qu'il va «*demander à ses services et à IDF Mobilités de regarder s'il y a des choses à améliorer vis-à-vis des réseaux de bus réguliers à Massy*».

(1) Le prénom a été modifié.

Vous avez atteint cet article ?
Offrez-lui le un an (10 articles par mois)

Offrir cet article

Pour aller plus loin :

L'enseignement public privé en débat

Dans la même rubrique

Enquête
L'assaut des JO 2024 : face à la possibilité d'un gouvernement RN, la haute fonction publique «au pied du mur»
19 juin 2024 abonnés

Reportage
«Dans le public aussi, on veut des navettes !» Dans l'Essonne, un ramassage scolaire accusé d'alimenter la ségrégation au profit du privé
19 juin 2024 abonnés

Eurovoyeur
Bacalauréat 24 : les sujets de français avec «Le Cahier de Douai» de Rimbaud, «Gargantua» de Rabelais, «Anima» de Wajdi Mouawad...
18 juin 2024

Reportage
Des bonnes du Vitry-sur-Seine : «Si Le Pen ou Bardella deviennent Premier ministre, on ne laissera pas faire ça»
10 juin 2024 abonnés

A la une

Live
EN DIRECT - Législatives 2024 : Lionel Jospin, qui «sait ce qu'est la division», appelle à «unir» la gauche
il y a 5 heures

Décroissance
Elections européennes : pour le camp présidentiel, la décrème en marche
19 juin 2024 abonnés

Union de la gauche
Le Nouveau Front populaire résiste à la crise interne chez LFI
18 juin 2024 abonnés

Reportage
«Nous voyez, tout le monde est avec moi» : en Seine-Saint-Denis, la commune de Garrido et Corbière, les purgés de LFI
18 juin 2024 abonnés

Du RN aux groupuscules violents, chaque mardi, Libération passe au crible l'extrême droite dans sa newsletter Frontal

Je m'inscris

Les newsletters de Libé

Actualités, Culture, CheckNews ou encore les dernières tendances, restez informés grâce à nos newsletters

Découvrir les newsletters

Les plus lus

1 L'essentiel
Législatives 2024 : «La gauche n'avait à proposer qu'un programme commun» Ensemble pour 37 circonscriptions, annonce Manon Aubry

2 Enquête
Les hommes de la rue du Bac : Claude Imbert accusée de pédocriminalité, un patron de presse entre influence et opacité
Abonnés

3 Union de la gauche
Le Nouveau Front populaire résiste à la crise interne chez LFI
Abonnés

4 Billet
La vengeance de Jean-Luc Mélenchon, tout bien réfléchi
Abonnés

Suivez Libération sur :

Toute l'information en direct avec l'application Libération sur mobile et tablette

Scannez le QR code pour télécharger l'app

Le club abonnés
Chaque semaine des places de concerts, de spectacles ou d'expositions sont mis en jeu par tirage au sort dans le club abonnés

Accéder au club abonnés

Libération
Retrouvez tous nos articles, collectifs, tribunes, nos hors-séries mais aussi nos unes emblématiques, les livres de nos journalistes, le visionné et les cadeaux Libé ...

Aller sur la boutique Libé

© Libération 2024

Face à l'extrême droite, partager l'information est essentiel
Offrez gratuitement à vos proches nos analyses, décryptages, reportages...
Voir comment offrir un article